

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

N°005

SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS PARCELLES CADASTRÉES AS 458 - DI 38 - BL 364 - AW 185 - PY 63 - DY 39			
Nombre de Conseillers en Exercice :	Nombre de Membres Présents :	Nombre de Membres Votants :	Date de la Convocation :
43	34	40	18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt cinq septembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASCA, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme BOUTALEB, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

EXCUSES : M. ARIAS donne pouvoir à Mme CHESA, Mme BERNARD donne pouvoir à Mme DOUTRES, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, M. ICHE donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. BELMAS, M. CHAMLAL.

ABSENT EXCUSE : Mme JULIEN.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS sollicite la Ville pour le passage de canalisations électriques en souterrain sur des parcelles faisant partie du domaine privé de la commune :

- **Rue Camille Saint Saëns - Parcellle cadastrée AS 458**, il s'agit d'établir une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 115 mètres dans une bande de 3 mètres de large,
- **Lieudit « la Conte » - Parcellle cadastrée DI 38**, il s'agit d'établir une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 35 mètres dans une bande de 3 mètres de large,
- **Avenue Bunau Varilla - Parcellle cadastrée BL 364**, il s'agit d'établir une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 42 mètres dans une bande de 3 mètres de large,
- **Rue Georges Brassens - Parcellle cadastrée AW 185**, il s'agit d'établir trois canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 61 mètres dans une bande de 3 mètres de large,
- **Rue Charles Portal - Parcellle cadastrée PY 63**, il s'agit d'établir une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 5 mètres dans une bande d'un mètre de large,
- **Lieudit « Combe Migère » - Parcellle cadastrée DY 39**, il s'agit d'établir deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 53 mètres dans une bande de 4 mètres de large.

ENEDIS s'engage à respecter la « Charte de l'arbre » annexée aux conventions de servitude et à remettre les parcelles en état après la réalisation des travaux.

La Ville s'interdit d'effectuer tous travaux dans l'emprise des ouvrages.

Ces autorisations seront consenties par convention de servitude et acte notarié dont les frais seront intégralement pris en charge par ENEDIS.

Ces autorisations seront conclues pour la durée de vie des ouvrages moyennant une indemnité de compensation consentie à la Ville d'un montant de 50 € chacune, hormis la dernière concernant la parcellle cadastrée DY 39 qui sera consentie à titre gratuit.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approver les servitudes de passage pour la mise en place de canalisations souterraines sur les parcelles communales cadastrées AS 458, DI 38, BL 364, AW 185, PY 63 et DY 39 au profit d'ENEDIS dans les conditions sus énoncées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter lesdites conventions de servitude ainsi que tout acte lié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250925-26642-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025

Publication : 02/10/2025